



Doc. 13607

23 septembre 2014

La collecte systématique de données relatives à la violence à l'égard des femmes

Proposition de résolution

déposée par Mme Maria Edera SPADONI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La violence à l'égard des femmes est un phénomène commun à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, afin d'y faire face efficacement, une convention consacrée à la lutte contre ce phénomène a été élaborée et ouverte à la signature en 2011 à Istanbul. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique («Convention d'Istanbul») est entrée en vigueur le 1er août 2014.

L'application et le suivi effectifs de la Convention dépendront de l'existence de données précises et fiables. A cet effet, les Etats qui ont ratifié la Convention devraient procéder à intervalles réguliers à la collecte de données statistiques désagrégées et pertinentes concernant toutes les formes de violence. En Italie, la loi n° 119/13 du 15 octobre 2013, qui comprend un plan d'action extraordinaire destiné à combattre la violence à l'égard des femmes, prévoit la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes, notamment grâce à la coordination des bases de données qui existent déjà.

Un groupe d'experts (le GREVIO) sera créé au cours des prochains mois afin de suivre la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. En outre, les Parties seront invitées à présenter les rapports du GREVIO à leurs parlements nationaux. L'Assemblée parlementaire devrait appeler à la mise en œuvre effective de la Convention d'Istanbul et à la collecte systématique de données sur la violence à l'égard des femmes et encourager les parlementaires, par l'intermédiaire de leurs parlements nationaux et du Réseau parlementaire pour «le droit des femmes de vivre sans violence», à effectuer un suivi périodique de la mise en œuvre de la Convention.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

SPADONI Maria Edera, Italie, NI
ALLAIN Brigitte, France, SOC
ANTIČEVIĆ MARINOVIĆ Ingrid, Croatie, SOC
BIEDROŃ Robert, Pologne, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BOURZAI Bernadette, France, SOC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
DERVOZ Ismeta, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
HOFFMANN Rózsa, Hongrie, PPE/DC
JONICA Snežana, Monténégro, SOC
KAZAKOVA Olga, Fédération de Russie, NI
KAŹMIERCZAK Jan, Pologne, PPE/DC
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
SCHEMBRI Deborah, Malte, SOC
TÜRKEŞ Ahmet Kutalmış, Turquie, ADLE
VALEN Snorre Serigstad, Norvège, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe